



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-380 bis

Publié le 24 décembre 2019

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts de France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision de délégation de signature spéciale à Monsieur François LAVALLEE, Président de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, et en cas d'empêchement à Monsieur Fabrice GILLET, Directeur Exécutif, pour signer le protocole de clôture de la concession du Port de Plaisance de Boulogne sur mer.

Décision de délégation de signature aux collaborateurs pour :

- les activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique,
- la gestion des contrats d'apprentissage,
- l'établissement des formalités internationales,
- l'activité Chambersign.



Arrêté du 23 DEC. 2019
portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,

Officier de la Légion d'Honneur,

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2016-1689 du 8 décembre 2016 fixant le nom et le chef-lieu des circonscriptions administratives régionales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 nommant Monsieur Luc MAURER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, réuni le 10 décembre 2019 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ;

Arrête :

Article 1

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France a son siège à Amiens. Elle comporte également un site à Lille, un site à Dunkerque, un site à Calais-Port, un site à Calais-Tunnel et un site à Boulogne.

Article 2

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est constituée des entités suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général (SG) ;
- le service régional de l'alimentation (SRAL) ;
- le service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
- le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) ;
- le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE) ;
- le service régional de FranceAgriMer (SRFAM) ;
- deux postes du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) ;

- la mission de défense et de sécurité de zone nord ;
- le conseiller juridique interrégional ;
- l'ingénieur général de bassin hydrographique ;
- l'assistant social du personnel ;
- le chargé de communication et relations extérieures.

Article 3

Le secrétariat général (SG) assure l'ensemble des missions de gestion administrative, logistique, informatique, financière et budgétaire ainsi que la gestion des ressources humaines et la formation continue.

Piloté à Amiens, il est organisé en quatre pôles :

- Pôle finances et logistique ;
- Pôle ressources humaines ;
- Pôle informatique ;
- Pôle formation continue - CEPEC.

Article 4

Le service régional de l'alimentation (SRAL) pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives. Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux (dont la certification à l'exportation). Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Piloté à Amiens, il est organisé en trois pôles, deux missions et une cellule :

- Pôle santé et circulation des végétaux ;
- Pôle intrants et biocontrôle ;
- Pôle santé publique vétérinaire et pilotage de la gouvernance sanitaire ;
- Mission « Ecophyto » ;
- Mission « Politique nationale de l'alimentation » ;
- Cellule expertise.

Article 5

Le service régional de la formation et du développement (SRFD) pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région, au titre de l'autorité académique, dans un périmètre de concertation et de délégation avec les services centraux du ministère. Il assure la gestion de l'appareil de formation au travers de la carte de formation et des moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement agricole public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales.

Piloté à Amiens, il est organisé en trois pôles :

- Pôle examens et partenariats professionnels ;
- Pôle pilotage et gestion des établissements ;
- Pôle développement et coordination des politiques de l'enseignement agricole.

Article 6

Le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) assure la collecte et la diffusion de données statistiques, géographiques et économiques pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il collecte également au sein du centre du réseau des nouvelles des marchés des informations de prix quotidiennes de certains produits frais aux différents stades de leur mise en marché (production, expédition, gros et détail, exportation, importation). Il valorise cette connaissance au service des politiques publiques par des études et de l'analyse géographique pouvant être territorialisées.

Piloté à Lille, il est organisé en cinq pôles :

- Pôle collecte ;
- Pôle analyse et diffusion ;
- Pôle conjoncture et centre du réseau des nouvelles des marchés ;
- Pôle études territoriales ;
- Pôle synthèses économiques.

Article 7

Le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE) pilote, anime et met en œuvre, au niveau régional, les politiques nationales et communautaires en matière agricole, agroalimentaire et forestière. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientations, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'Etat en faveur des entreprises agricoles et forestières. Il anime, conjointement avec le conseil régional, autorité de gestion, les dispositifs agricoles financés par le fonds européen agricole pour le développement rural. Sur la forêt, il participe à la mobilisation de la ressource et, afin d'en garantir une gestion durable, il coordonne et met en œuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle.

Il contribue, en partenariat avec le conseil régional et la chambre régionale d'agriculture, à la diffusion la plus large possible de l'innovation dans les filières agricoles et agroalimentaires, en particulier pour faciliter la transition agro-écologique, en favorisant l'expression des besoins d'innovation ainsi que la construction et l'utilisation concrète des réponses à ces besoins.

Il contribue à l'accompagnement des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement durable, en veillant notamment à l'intégration des contributions potentielles des filières agricoles et agroalimentaires ; il assure le lien entre les territoires et l'ensemble des compétences de la DRAAF mobilisables au service de la réussite de ces projets.

Piloté à Amiens, il est organisé en deux pôles et deux missions :

- Pôle performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires ;
- Pôle forêt-bois ;
- Mission « Agricultures du futur » ;
- Mission « Territoires ».

Article 8

Le service régional de FranceAgriMer (SRFAM) est chargé, au plan sectoriel, de la mise en œuvre des missions de l'établissement national FranceAgriMer, dont le préfet est le représentant territorial. Il assure ainsi les missions de contrôle des aides communautaires pour les filières céréales, lait, viande, fruits et légumes, sucre et vin, ainsi que des programmes sociaux des cadres communautaires et nationaux. Il assure le contrôle des collecteurs de céréales et oléo-protéagineux dans le cadre de l'aval et de la réglementation nationale en vigueur dans ce domaine. Il conduit l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers pour les aides gérées en région ou cogérées avec le siège de FranceAgriMer. Il réalise des enquêtes techniques et le suivi de statistiques à fin d'analyse économique, d'accompagnement et d'information des filières, en lien avec le service régional de l'information statistique et économique.

Piloté à Lille, il est organisé en deux pôles :

- Pôle contrôle et aides nationales ;
- Pôle analyses économiques et animation des filières.

Article 9

Les deux postes du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVFP) sont chargés des contrôles sanitaires à l'importation des produits d'origine animale et des aliments pour animaux d'origine non animale et des contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux et produits végétaux. Le poste de Calais assure également le contrôle vétérinaire à l'importation des animaux vivants.

Le poste de Dunkerque comporte un unique site, à Dunkerque.

Le poste de Calais, piloté à Calais, est organisé en trois sites :

- Calais-Port ;
- Calais-Tunnel ;
- Boulogne.

Article 10

L'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est décrite aux articles 2 à 9 et les implantations des entités sont précisées à l'annexe 1.

Article 11

L'arrêté du 4 avril 2018 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France est abrogé.

Article 12

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 23 DEC. 2019

Michel LALANDE

ANNEXE 1

Organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction		Amiens et Lille
	Chef de mission de défense et de sécurité de zone Nord	Lille
	Conseiller juridique interrégional	Lille
	Ingénieur général de bassin hydrographique	Amiens
	Assistant social du personnel	Lille
	Chargé de communication et relations extérieures extérieures	Lille
Secrétariat général		Amiens
	Pôle finances et logistique	Amiens et Lille
	Pôle ressources humaines	Amiens et Lille
	Pôle informatique	Amiens et Lille
	Pôle formation continue - CEPEC	Amiens et Lille
Service régional de l'alimentation		Amiens
	Pôle santé et circulation des végétaux	Amiens et Lille
	Pôle intrants et biocontrôle	Amiens et Lille
	Pôle santé publique vétérinaire et pilotage de la gouvernance sanitaire	Amiens et Lille
	Mission Ecophyto	Amiens et Lille
	Mission politique nationale de l'alimentation	Lille
	Cellule expertise	Amiens et Lille
Service régional de la formation et du développement		Amiens
	Pôle examens et partenariats professionnels	Lille
	Pôle pilotage et gestion des établissements	Amiens
	Pôle développement et coordination des politiques de l'enseignement agricole	Amiens
Service régional de l'information statistique et économique		Lille
	Pôle collecte	Lille
	Pôle analyse et diffusion	Amiens
	Pôle conjoncture et centre du réseau des nouvelles des marchés	Lille
	Pôle études territoriales	Lille
	Pôle synthèses économiques	Amiens

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises		Amiens
	Pôle performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires	Amiens
	Pôle forêt-bois	Amiens
	Mission "agriculture du futur"	Amiens
	Mission "Territoires"	Amiens
Service régional de FranceAgriMer		Lille
	Pôle contrôle et aides nationales	Amiens et Lille
	Pôle analyses économiques et animation des filières	Amiens et Lille
Poste d'inspection vétérinaire et vétérinaire (SIVEP)		Dunkerque
Poste d'inspection vétérinaire et vétérinaire (SIVEP)		Calais
	Poste de Calais-Port	Calais
	Poste de Calais-tunnel	Calais
	Poste de Boulogne	Boulogne

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération approuvée par l'assemblée de la CCIR Hauts de France date du 25 Octobre 2018 actant la résiliation anticipée du contrat de concession du Port de Plaisance de Boulogne sur mer,
- Vu l'autorisation de la tutelle, en date du 22 janvier 2019, approuvant ladite délibération.

Décide :

De donner délégation de signature à Monsieur François LAVALLEE, Président de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, et en cas d'empêchement à Monsieur Fabrice GILLET, Directeur Exécutif, pour signer le protocole de clôture de ladite concession, et plus largement tous actes et formalités en exécution dudit protocole.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 19 décembre 2019



**Le Président
Philippe HOURDAIN**

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique

- Tous actes concourant à l'enregistrement des formalités des entreprises ;
- Tous actes concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants non sédentaires
 - Cartes d'agents immobiliers

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CATENNE Karine	Responsable Pôle Business et Partenariats	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	JURUSZ Valérie	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	OLEJNIK Sylvie	Conseillère entreprise	délégation permanente
	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	DEPREZ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers



GRAND LILLE	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur appui aux entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	JEROME Laurie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargée de formalités	délégation permanente
	LANDSHEERE Tiffany	Chargée de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	MAKENGO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	NEUTS Frédérique	Chargée de formalités	délégation permanente
	NJOMU Joseph	Chargé de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	RENOUSIN Fiona	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
	STERCKX Laure	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
WAMBRE Nadia	Chargée de formalités	délégation permanente	
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	ESTIENNE Alice	Chargée de formalités	délégation permanente
	FOURNIER Catherine	Chargée de formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur Service juridique- Entreprendre- Transmission et formalités

OISE	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	Délégation permanente
	BELMANT Annie	Chargée de formalités	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de la gestion des contrats d'apprentissage :

- Toute notification d'enregistrement
- Toute notification de refus d'enregistrement

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	CATENNE Karine	Responsable Pôle Business et Partenariats	délégation permanente
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	JURUSZ Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente
	PAPET Jennifer	Conseillère Apprentissage	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	DESWATTINES Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente
	MOZIN Nathalie	Conseillère entreprise	délégation permanente
GRAND LILLE	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur appui aux entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	GALOPIN Sophie	Chargée de formalités	délégation permanente
	GEKIERE Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente



GRAND LILLE Suite	JEROME Laurie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargée de formalités	délégation permanente
	LANDSHEERE Tiffany	Chargée de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	MAKENGO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	NEUTS Frédérique	Chargée de formalités	délégation permanente
	NJOMU Joseph	Chargé de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	RENOUSIN Fiona	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
	STERCKX Laure	Chargée de formalités	délégation permanente
	TERMINI Flavia	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAMBRE Nadia	Chargée de formalités	délégation permanente
	LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif
COLLET Amélie		Chargée de formalités	délégation permanente
THIERRY Barbara		Chargée de formalités	délégation permanente
WAYMEL Bénédicte		Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur Service juridique- Entreprendre- Transmission et formalités	Délégation permanente
OISE	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	En cas d'absence ou d'empêchement de SIMON Aymeric
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	En cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'établissement des formalités internationales

- Tout certificat d'origine, factures et autres documents de légalisation
- Tout carnet de passage en douane ATA
- Plus généralement tous documents et attestations du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoit l'intervention des CCI



CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	CATENNE Karine	Responsable Pôle Business et Partenariats	délégation permanente
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DELVALLE Nathalie	Agent de Formalités	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	MARTEL Séverine	Agent de Formalités	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	LAFORCE Stéphane	Responsable service Industrie	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BRISY Anne	Assistante	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargée de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable Formalités	délégation permanente
	BALAIR Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargée de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	GRARE Véronique	Chargée de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargée de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargée de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
	MAKENGO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROLHION Emmanuelle	Chargée de formalités	délégation jusqu'au 08/01/2020



GRAND LILLE Suite	ROUBLIQUE Cathy	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE France	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BARY Christelle	Assistante	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	DUPUIS Emily	Assistante	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	POLLET Hélène	Assistante	délégation permanente
	THIERRY Barbara	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	BONNEMASON Hélène	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	DELFORGE Séverine	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	HOURDIN Evelyne	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	TISON Christelle	Agent formalités internationales	Délégation permanente
OISE	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	En cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise
	SIMON Aymeric	Assistant service commerce formalités entreprendre	En cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'activité Chambersign

- Tout certificat de signature électronique ChamberSign

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	CATENNE Karine	Responsable Pôle Business et Partenariats	délégation permanente



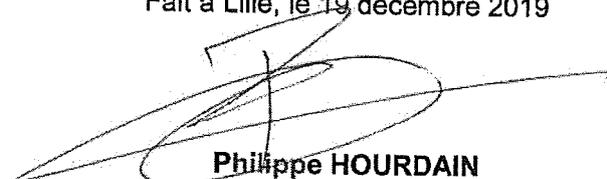
ARTOIS Suite	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	VENTURINI Daniel	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargée de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur service juridique – entreprendre- transmission et formalités	Délégation permanente
OISE	BOUVART Élisabeth	Directrice du pôle formalités	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	Délégation permanente

Article 5

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 19 décembre 2019



Philippe HOURDAIN
Président